

06/08/2020



# TOUS CORPS

## Assistance aux agents de la police nationale victimes

Si vous êtes victimes, vous ou un membre de votre famille, de prises à partie, d'insultes, de voies de fait, de violences, d'outrage, de rébellion, de menaces, dans le cadre privé ou professionnel en raison de votre appartenance à la police nationale, vous pourrez avoir recours à cet espace d'écoute active et d'accompagnement dans vos démarches.



### Qui peut en bénéficier ?

Tous les agents de la police nationale de tous statuts et tous grades.

### Comment en bénéficier ?

en prenant contact :

☞ par téléphone tous les jours, 7/7 de 5 heures à 23 heures, week-ends et jours fériés compris au **0800 95 0017** (service et appel gratuit)

☞ par mail : [policiers-victimes@interieur.gouv.fr](mailto:policiers-victimes@interieur.gouv.fr)

#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

# LE SNAPATSI VOUS INFORME !